



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2020/119

**OBJET : CONVENTION ENTRE L'ASA DES PALUS DE  
L'ARUAN ET LA CCM**

Envoyé en préfecture le 08/10/2020

Reçu en préfecture le 08/10/2020

Affiché le

**SLOW**

ID : 033-243301264-20201006-2020\_119-DE

**Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 44**

**Nombre de Conseillers présents : 37**

**Nombre de Conseillers présents et représentés : 43**

**Quorum : 23**

**Date de convocation : 28 septembre 2020**

**Date d'affichage de la convocation au siège : 28 septembre 2020**

**Le 6 octobre de l'année deux mille  
vingt à 18h30**

à Martillac – Salle du Conseil

Le Conseil Communautaire de la  
Communauté de Communes de Montesquieu,  
légalement convoqué, s'est réuni sous la  
présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présent*	Excusé, procuration à	NOM Prénom	Présent*	Excusé, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	E	Mme TALABOT
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	P		PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	E	Mme SOUBELET	BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	Mme PERPIGNAA GOULARD
TALABOT Martine	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	P	
BALAYÉ Philippe	P		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BOURROUSSE Michèle	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
GACHET Christian	P		VIGUIER Marie	P	
MONGE Jean-Claude	E	M. GAZEAU	POLSTER Monique	P	
SAUNIER Catherine	E	Mme BOURROUSSE	SIDAOUI Alain	P	
DURAND François	P		CHEVALIER Bernard	P	
LEMIRE Jean-André	P		SABY Nadia	P	
BOURRIER Sylviane	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
LAFFARGUE Alexandre	P		BÉTENCOURT Catherine	P	
MARTINEZ Corinne	P		BORDELAIS Jean-François	E	Mme BURTIN DAUZAN
SOUBELET Véronique	P		FAURE Christian	A	
AULANIER Benoist	P		GIRAUDEAU Isabelle	P	

Le conseil communautaire nomme Mme SABY, secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 4 septembre 2020 est adopté à l'unanimité.

\* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2020/119

**OBJET : CONVENTION ENTRE L'ASA DES PALUS DE  
L'ARUAN ET LA CCM**

Envoyé en préfecture le 08/10/2020

Reçu en préfecture le 08/10/2020

Affiché le

**SLOW**

ID : 033-243301264-20201006-2020\_119-DE

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu et notamment l'article 3.4° relatif à la protection et à la mise en valeur de l'environnement,

**Vu** l'article L.2311-7 du CGCT, précisant que le montant d'une subvention doit faire l'objet d'une délibération distincte du vote du budget,

**Vu** les statuts et les compétences de l'ASA des palus de l'ARUAN,

**Vu** le volet GEMAPI de la loi MAPTAM du 14 janvier 2014,

**Vu** la commission Transition Ecologique et Solidaire du 2 septembre 2020,

**Vu** la commission Gestion des déchets et régime hydraulique du 3 septembre 2020,

**Considérant** la demande de l'ASA par courrier en date du 8 janvier 2020,

**Considérant** l'avis favorable du Bureau,

## EXPOSE

La Communauté de Communes de Montesquieu a, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, la compétence de gestion des bassins versants du territoire, devenu compétence GEMAPI via la délibération 2016-49 du 12 avril 2016.

Les activités régulières pour ce faire sont :

- Mission de protection des milieux aquatiques et surveillance de l'ensemble des bassins versants du canton de La Brède,
- Programmation, suivi et réception des chantiers sur cours d'eau et milieux humides,
- Contacts réguliers avec les partenaires (association de pêche, OFB, Fédération départementale de pêche, propriétaires riverains de cours d'eau, INREA, Réserve Naturelle géologique de Saucats La Brède...),
- Assistance technique et veille sur la gestion des bassins versants et les problématiques d'inondations,
- Travail de communication et sensibilisation via l'élaboration de documents à l'attention des administrés,
- Suivi et gestion des digues,
- Suivi et prévention contre les inondations urbaines.

**L'ASA des Palus de l'Aruan** a pour objet :

(extrait des statuts) La construction, l'entretien, la gestion d'ouvrages, la réalisation de travaux ainsi que les actions d'intérêt commun en vue de la prévention contre les risques sanitaires, de l'aménagement et l'entretien de cours d'eau, lacs ou plan d'eau, voies et réseaux divers et de la mise en valeur des propriétés.

Son but est d'obtenir, par la gestion des ouvrages hydrauliques et du réseau hydrographique, des niveaux d'eau optimum en fonction des saisons, des caractéristiques altimétriques des territoires concernés, des conditions climatiques, des exigences liées, notamment, à l'exploitation agricole ou pastorale et, à leur maintien en bon état des terrains regroupés au sein d'une même unité hydraulique, dans un objectif de valorisation économique du territoire et dans le meilleur respect des conditions de préservation de la biodiversité.

Rentrent dans l'objet, l'exécution de travaux de grosses réparations, d'amélioration ou d'extension qui pourraient être ultérieurement reconnus utiles aux aménagements projetés.



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2020/119

**OBJET : CONVENTION ENTRE L'ASA DES PALUS DE  
L'ARUAN ET LA CCM**

**L'objet de la convention sera :**

- la répartition des linéaires de cours d'eau pour l'exercice des compétences sur le périmètre de l'ASA,
- l'assistance technique et financière de la CCM auprès de l'ASA,
- mise en place d'un partenariat pour un objectif commun de gestion et protection des milieux aquatiques et de prévention contre les inondations.

La Communauté de Communes de Montesquieu désigne deux délégués afin qu'ils siègent au conseil syndical de l'ASA :

Titulaire – Jean-André LEMIRE

Suppléant – Christian TAMARELLE

***Le Conseil Communautaire à l'unanimité :***

- Autorise le Président à signer une convention de partenariat avec l'ASA de l'ARUAN, annexée à la présente délibération,
- Attribue une subvention d'un montant de 12 000 € à l'ASA,
- Inscrit les crédits afférents au budget.

Fait à Martillac, le 6 octobre 2020



**Bernard FATH**

Président de la Communauté de  
communes de Montesquieu

***Document signé électroniquement***